



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Meylan, le 14 janvier 2022

DÉJÀ 132 MÉDECINS EN ISÈRE GRACE AU DÉPARTEMENT

Le Président du Département Jean-Pierre Barbier, accompagné de la Vice-présidente à la santé, Annie Pourtier, des Conseillers départementaux Joëlle Hours et Franck Benhamou, ainsi que du Maire de Meylan Philippe Cardin, s'est rendu au cabinet médical du Dr. Lola Daudel, qui s'est installée à Meylan grâce au dispositif Isère Médecins. Un dispositif qui marche !

Isère médecins : un dispositif qui attire

Lorsque le Département a créé le dispositif Isère Médecins en 2017, pour faciliter aux Isérois l'accès à la santé quel que soit leur lieu de vie, il avait un objectif chiffré : d'ici à 2021, permettre à 60 nouveaux médecins généralistes de s'installer dans les communes dites « déserts médicaux » (comptant moins de 7 médecins pour 10 000 habitants).

Le dispositif a largement dépassé ses objectifs et a déjà permis l'exercice de la médecine en Isère de 132 médecins :

- 80 bénéficient ou ont bénéficié d'une bourse financée par le Département
- et 52 médecins ont bénéficié d'une aide à l'installation dans une zone prioritaire en Isère.

Parmi les 80 boursiers, 18 ont terminé leurs études et se sont installés (comme le Dr Lola Daudel), 31 sont internes mais réalisent déjà des remplacements (soit en parallèle de leurs études, soit une fois leur thèse obtenue) et 31 étudient sans faire de remplacement encore. Quarante sont de la Faculté de Grenoble, 21 de celle de Lyon et 19 d'autres facultés de médecine.

Enfin, grâce à Isère Médecins, 24 Maisons de santé, Pôles de santé ou Centres de santé ont bénéficié d'un financement pour leur création ou leur extension.

Répartition géographique des 70 médecins installés*

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|-------------------------|-------------------------|------------------------------|--------------------------|--------------------------------|--------------------------|
| 1 – Les Cotes-d'Arej | 1 – Les Cotes d'Arej | 3 – Tignieu-Jamezieu | 1 – Tignieu-Jamezieu | 1 – Chabons | 2 – Meylan |
| 1 – Charvieu-Chavagneux | 1 – Charvieu-Chavagneux | 1 – Bougé-Chambalud | 1 – Bougé-Chambalud | 1 – Diémoz | 1 – Chamrousse |
| 1 - Virieu | | 1 – Mens | 1 – Claix | 2 – Le Versoud | 1 – La Côte-Saint-André |
| | | 3 – Saint-Marcel-Bel-Accueil | 1 – Saint-Martin-d'Hères | 1 – Saint-Pierre-de-Chartreuse | 1 – Mens |
| | | | 2 – Herbeys | 1 – Vernioz | 1 – Saint-Martin-d'Hères |
| | | | | 1 – Meylan | |

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

| 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------|------|------|--|---|--|
| | | | 1 – La Mure 1 – Saint-Egrève 1 – le Bourg d'Oisans 1 – Le Versoud 1 – Le Grand-Lemps 1 – Le Fontanil-Cornillon 1 – Voreppe 1 – Moirans 1 – Dolomieu 1 – La Buisse | 1 – Vizille 1 – Saint-Egrève 1 – Montalieu-Vercieu 1 – Saint-Marcellin 1 – Monestier-de-Clermont 1 – Corenc 1 – Jarcieu 2 – Saint-Alban-du-Rhône 2 – Saint-Jean-de-Moirans 1 – Crémieu 1 – Fontaine | 2 – Montalieu-Vercieu 1 – Saint-Marcellin 2 – L'Isle-d'Abeau 1 – Huez 1 – Roussillon 1 – Eyzin-Pinet 2 – Jarrie 1 – Clelles 1 – Vernioz 1 – Vaulnaveys-le-Haut 1 – Voreppe 1 – Seyssins |

*52 ayant bénéficié d'une aide à l'installation + 18 boursiers installés

24 Maisons de santé, Pôles de santé ou Centres de santé financés

| | |
|---|---|
| Financées par le Département : 24 structures | <i>Villefontaine les Roches / Villefontaine Servenoble / Saint-Victor-de-Cessieu / Tignieu-Jamezieu / Pont-Evêque / Montalieu-Vercieu / Echiroles Village 2 / Roussillon / La Buisse / La Côte Saint André / Le Versoud / Vaulnaveys-le-Haut / Bourgoin-Jallieu / Jarrie / Gières / Huez / Saint-Pierre-de-Chartreuse / Veurey-Voroize / Pont-de-Beauvoisin / Saint-Egrève / L'Isle-d'Abeau / Chirens / Les Deux Alpes / Saint-Martin-d'Hères</i> |
|---|---|

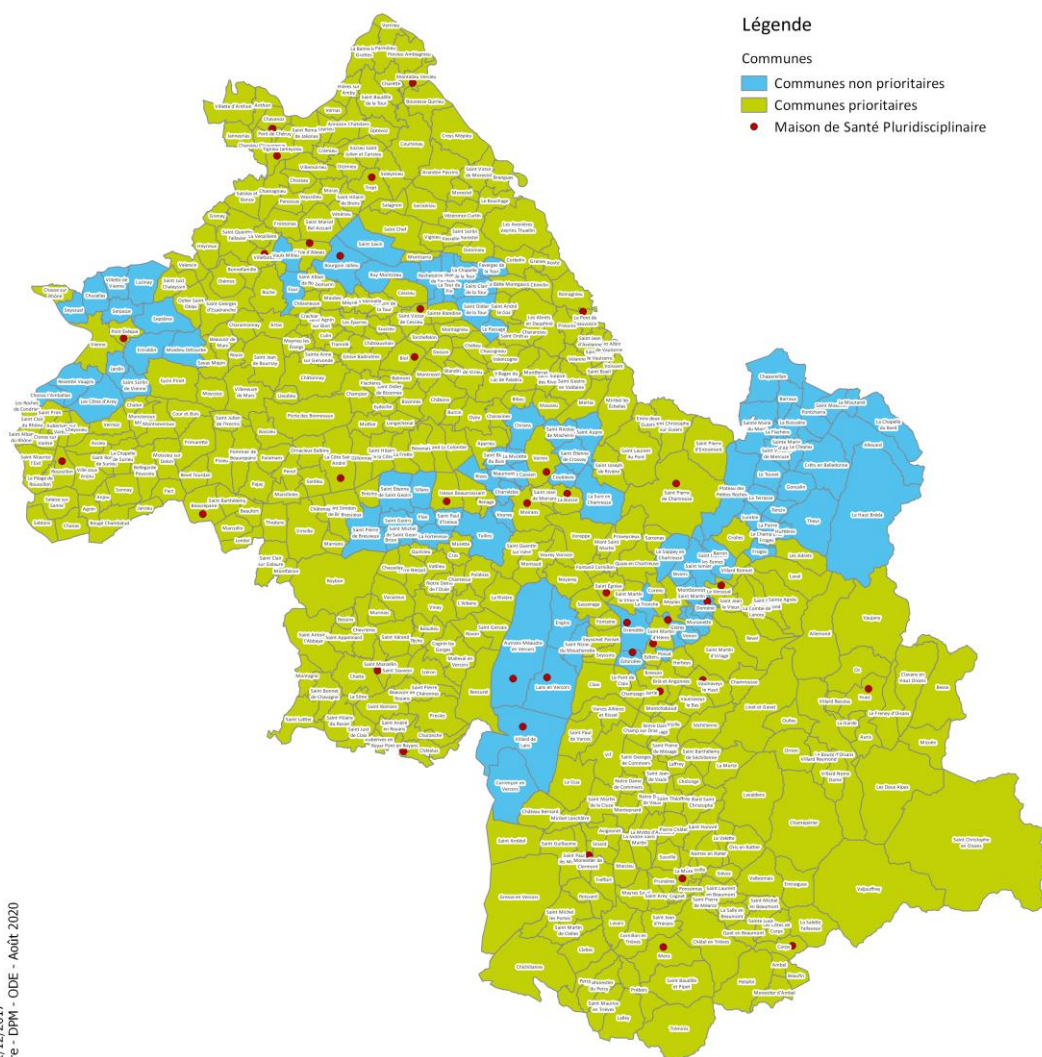
Isère Médecins, quezako ?

La création de ce dispositif part en 2017 d'un constat simple : en 10 ans, l'Isère a perdu 10 % de ses médecins. Il n'y en a que 1200 pour 1,2 million d'habitants et plus de la moitié d'entre eux ont plus de 55 ans. D'ici 15 ans, ces médecins auront pris leur retraite.

Si l'accès à la santé est un droit, c'est aussi une forte condition d'attractivité pour un territoire. Pour défendre ce droit, parce qu'il est le chef de file des solidarités, parce qu'il est aussi le garant de l'équité territoriale, mais aussi parce qu'il a gardé sa compétence santé, comme seulement 10 % des Départements français, le Département de l'Isère a décidé de s'engager en créant un dispositif novateur, répondant aux besoins des médecins, afin de faciliter l'accès à la santé des Isérois sur tous les territoires, urbains comme ruraux.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Désertification médicale - Communes prioritaires



Sources : INSEE RP 2015 - ARS 31/12/2017
Réalisation : Département de l'Isère - DPM - ODE - Août 2020





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Concrètement, le dispositif, ce sont 421 communes éligibles et 5 axes pour un budget en 2022 de 2 M€ :

- Une bourse de 56 000 € pour les internes en médecine générale qui s'engagent à exercer pendant au moins 570 jours dans une commune iséroise en « désert médical » ;
- Une aide à l'installation jusqu'à 10 000 € pour l'achat de matériel pour des médecins généralistes qui s'installent dans une zone éligible au dispositif ;
- Un soutien financier de 100 000 € et un accompagnement à la structuration de Maisons de Santé Pluridisciplinaires, Pôles de santé ou Centres de santé ;
- Une indemnité de 750 € pour devenir Maître de Stages des Universités ;
- L'opportunité d'être recruté par le Département de l'Isère.

De manière générale, les médecins généralistes aidés par le dispositif Isère Médecins s'engagent à recevoir les publics précaires.

« Le dispositif Isère Médecins fonctionne, mais nous allons le faire évoluer pour qu'il puisse s'adapter toujours mieux aux besoins des Isérois et aux projets des médecins. Déjà, outre les aides financières, le dispositif participe à la structuration de l'offre de soins sur notre territoire en soutenant en ce sens communes et intercommunalités. Il tente de répondre au plus près aux attentes et besoins des étudiants en médecine en vue de leur installation et de leurs impératifs familiaux, au plus près des attentes des médecins qui souhaitent s'installer pour abaisser avec eux tous les obstacles sur leur chemin... C'est un dispositif sur mesure qu'il nous faut sans cesse améliorer et adapter », indique Annie Pourtier, la Vice-présidente en charge de la santé.

« En milieu urbain comme en milieu rural, l'accès à la médecine est nécessaire. Elle est partout en France critique, et l'Isère n'échappe pas à cette détérioration profonde de notre système de santé. C'est pourquoi, le Département a fait le choix de conserver la compétence santé. Ainsi, nous avons pu créer un dispositif novateur, à l'écoute des besoins des médecins et futurs médecins, pour pouvoir les attirer en Isère, et participer ainsi à résorber les déserts médicaux majoritaires dans notre territoire. Le bilan du dispositif Isère Médecins est très positif. Nous allons le poursuivre pour que tous les Isérois aient un accès aux soins quel que soit leur lieu de vie », souligne Jean-Pierre Barbier, Président du Département.